



14ème législature

Question N° : 84040	De M. Julien Aubert (Les Républicains - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > associations	Tête d'analyse > dissolution	Analyse > idéologie sectaire. mise en oeuvre.
Question publiée au JO le : 07/07/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 08/03/2016 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la présence salafiste en France. En effet, plusieurs sociologues et spécialistes du monde musulman estiment que le salafisme est une dérive sectaire de l'Islam. Et, malheureusement, les faits de ces derniers mois nous ont montré que ce courant était bien souvent un point de passage pour ceux qui prennent la décision de mener un combat contre l'Occident. Alors que le salafisme se définit comme un mouvement sunnite revendiquant un retour à l'islam des origines, il apparaît qu'aujourd'hui ce courant fondamentaliste prône, au mieux, le repli sur soi et l'isolement, méprisant les lois et valeurs de la République, et au pire une idéologie révolutionnaire pouvant mener certains au djihadisme et au meurtre. Aussi, compte-tenu de l'importance grandissante de ce mouvement et de la multiplication des associations salafistes locales qui jettent le discrédit sur l'ensemble de la communauté musulmane de France, il lui demande si le Gouvernement entend dissoudre toute association ayant pour objet l'organisation de la vie d'autrui sur base d'une idéologie sectaire.